



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 22023

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la politique de l'emploi appliquée par France Télécom. D'une part, les apprentis employés par France Télécom, jusqu'à présent, à l'issue de leur formation, se voyaient proposer une embauche. Désormais ce n'est plus le cas. D'autre part, cette entreprise multiplie les contrats à durée déterminée de courte durée (quatre mois), non renouvelés. Elle souhaite savoir ce qu'il compte faire à ce sujet.

Texte de la réponse

France Télécom a signé le 9 janvier 1997 un accord social dont l'un des volets vise à favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Cet engagement porte sur l'accueil, en permanence, d'au moins 1 000 jeunes en formation en alternance tout en maintenant l'effort accompli dans le domaine de l'apprentissage. Cet effort a été amplifié puisque actuellement 2 500 jeunes environ suivent les formations d'insertion. L'objectif est, soit de favoriser l'acquisition d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle, voire l'adaptation à un poste de travail, soit d'enrichir un cursus scolaire par le biais d'une première expérience professionnelle. A l'issue de la formation de ces jeunes France Télécom s'attache à faciliter leur recrutement, soit dans l'entreprise lorsque ses besoins correspondent aux compétences détenues par les intéressés et à leur projet professionnel, soit au sein d'entreprises partenaires. Pour aider ces jeunes dans leur recherche d'un emploi, France Télécom a développé des mesures d'accompagnement, soit en nouant des partenariats avec des organismes spécialisés, tels l'AGEFOS, l'ANPE ou les centres de formation pour adultes, soit en faisant appel à des organismes de formation extérieurs à l'entreprise. En ce qui concerne les contrats à durée déterminée, ils représentent environ 2 % des effectifs de l'entreprise. France Télécom propose aux organisations syndicales, dans le cadre de la négociation en cours concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail, d'en abaisser encore le nombre.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22023

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6500

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1747